



Uniquement destiné aux médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 500^e projet a été enregistré au titre du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto

Bonn, 12 février 2007 – Le 500^e projet relevant du mécanisme pour un développement propre (CDM) a été enregistré lundi. Il s'agit d'un parc éolien de 8,75 mégawatts dans la région de Gujarat, Inde, qui devrait réduire les émissions de dioxyde de carbone de plus de 15 300 tonnes chaque année.

« Cette nouvelle est particulièrement réjouissante, surtout quand on pense que le Protocole de Kyoto a été ratifié il y a seulement deux ans et qu'à peine une centaine de projets avaient été enregistrés à la même époque l'année dernière. Cela montre bien ce qu'il est possible de faire lorsque les pays travaillent main dans la main pour trouver des solutions à des problèmes d'envergure mondiale » a déclaré Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le CDM vise à favoriser un développement durable en permettant aux Parties au Protocole de respecter une partie de leurs engagements en finançant des projets de diminution des émissions dans les pays en développement. Le 499^e projet, par exemple, portait sur l'électrification d'une région rurale en Ouganda. Il a été rendu possible grâce à l'appui du Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale et à la participation de la Finlande et des Pays-Bas.

Les projets relevant du CDM sont actuellement menés dans une quarantaine de pays. Ils ont généré jusqu'ici plus de 31 millions d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), chacune équivalant à une tonne de dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement de la planète. On s'attend à ce que le mécanisme produise plus de 1,8 milliard d'URCE au cours de la première période d'engagement qui prendra fin en 2012, ce qui correspond aux émissions annuelles combinées du Canada, de la France, de l'Espagne et de la Suisse.

« Les mécanismes axés sur le marché, tels le CDM et l'échange de droits d'émission, sont indispensables pour stimuler les investissements verts qui permettent de lutter contre les effets des changements climatiques et de mettre en place une économie à faible émission de carbone » a ajouté M. de Boer, pour qui les mécanismes axés sur le marché et les instruments financiers novateurs doivent absolument figurer dans tout futur accord international sur les changements climatiques.



« Le CDM, une réussite exceptionnelle, montre la voie pour d'autres mécanismes capables de mettre en place des mesures d'incitation économique en vue d'atteindre un objectif environnemental, comme dans ce cas-ci la réduction des émissions de gaz à effet de serre » a indiqué M. de Boer.

« Le réchauffement climatique est l'effet secondaire des efforts déployés pour mettre en valeur les ressources de notre planète; on pourrait résoudre ce problème en consacrant maintenant autant d'efforts à l'amélioration du bien-être des populations dans les pays en développement » a-t-il conclu.

Projets enregistrés au titre du mécanisme pour un développement propre par pays

Pays	Nombre de projets	Pays	Nombres de projets
Argentine	6	Israël	3
Arménie	2	Jamaïque	1
Bangladesh	2	Malaisie	12
Bhoutan	1	Mexique	73
Bolivie	1	Mongolie	1
Brésil	88	Maroc	3
Cambodge	1	Népal	2
Chili	14	Nicaragua	2
Chine	37	Nigéria	1
Colombie	6	Pakistan	1
Costa Rica	2	Panama	4
Chypre	2	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1
République dominicaine	1	Pérou	3
Équateur	8	Philippines	8
Égypte	2	République de Corée	10
El Salvador	2	République de Moldava	3
Fidji	1	Afrique du Sud	6
Guatemala	5	Sri Lanka	4
Honduras	10	Tunisie	2
Inde	162	Ouganda	1
Indonésie	8	Viet Nam	2

Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) délivrées pour les activités ci-dessus : plus de 31 millions sur le total prévu de 740 millions.

Quelque 950 autres projets, en voie d'être enregistrés, devraient générer 1,1 milliard d'URCE supplémentaires d'ici 2012.

Avis aux journalistes :

Pour les interviews, veuillez communiquer avec Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias (+49-228) 815-1005

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec M. David Abbass, Chargé de l'information publique, CDM (+49-228) 815-1511, ou avec M. John Hay, Porte-parole, CCNUCC (+49-172) 258-6944

Voir aussi le site <<http://cdm.unfccc.int>>.